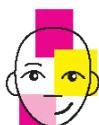




Appel à projets : Impulsion recherche



Règlement de l'appel à projets

CONTACT

Filière de Santé Maladies Rares de la Tête, du Cou et des Dents (TETECOUC)
Hôpital Universitaire Necker – Enfants malades,
Bâtiment Kirmisson, porte K2
149 rue de Sèvres, 75015 PARIS
01 44 49 25 36 / contact.tetecou@aphp.fr / www.tete-cou.fr

Introduction

Cet appel à projets « **Impulsion recherche** » organisé par la Filière de Santé Maladies Rares des malformations de la tête, du cou et des dents (TETECOUC) est destiné à soutenir la recherche fondamentale, translationnelle, clinique et en sciences humaines et sociales relative aux maladies rares de la tête, du cou et des dents et à leur prise en charge. Il récompensera chaque année plusieurs projets à hauteur de 15 000€ maximum.

Article 1 - Conditions de candidature

1.1 - Critères d'éligibilité des candidats

Seuls les membres des laboratoires partenaires de la Filière TETECOUC et des Centres de Compétence et de Référence de la Filière TETECOUC peuvent candidater à cet appel à projets.

Chaque projet devra être porté par une personne physique au sein du laboratoire ou du Centre de Compétence ou de Référence.

1.2 - Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligible, le projet de recherche présenté doit être en lien avec les thématiques de la Filière TETECOUC. Le financement du projet ne doit pas excéder une durée de **24 mois** après l'annonce des projets lauréats. Le financement se fera uniquement via les modalités décrites à l'article 4 de ce règlement.

Article 2 - Modalités de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- 1- un formulaire de candidature
- 2- une présentation scientifique du projet (4 pages maximum)
- 3- le CV court du porteur de projet (1 page)
- 4- l'organigramme du laboratoire ou du Centre Maladies Rares porteur du projet
- 5- un courrier d'accord de la direction de l'établissement pour la mise en place d'une convention de financement (cf article 4.1)

Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site Internet de la Filière TETECOUC, rubrique « Recherche », page « Appel à projets Impulsion recherche ».

Le formulaire de candidature comporte plusieurs éléments :

- Présentation du porteur de projet
- Présentation du CCMR/CRMR/laboratoire candidat et affiliations
- Résumé scientifique du projet (1 500 caractères espaces compris, 10 mots-clefs)

- Intérêt du projet pour les maladies rares de la tête, du cou et des dents (500 caractères espace compris)
- Résumé grand public (1 200 caractères espaces compris)
- Calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel détaillé
- Accord et recommandation de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du Centre de Référence/Centre de Compétence et du chef de service

Le formulaire est à accompagner d'une présentation scientifique structurée du projet en 4 pages maximum (Arial 12, interligne double), soutenue par une bibliographie de 25 références maximum, ainsi que du CV court du porteur du projet (1 page).

Ils devront être retournés complétés avant la date limite de dépôt des candidatures (cf Article 5) à la Filière TETECOUC par mail à l'adresse suivante : contact.tetecou@aphp.fr.

Toute candidature incomplète ou non conforme sera considérée comme irrecevable et ne sera pas examinée par le jury.

Article 3 - Sélection des lauréats

Toutes les candidatures déposées respectant les critères d'éligibilité seront examinées par des experts.

3.1 - Evaluation des projets candidats

Les projets candidats respectant les critères d'éligibilité seront évalués par un binôme de rapporteurs, constitué d'un expert du domaine de recherche de chaque projet et d'un membre du Directoire de la Filière.

Chaque rapporteur complètera une fiche d'évaluation basée sur une grille de critères préétablie (originalité du projet, pertinence des présentations scientifiques, objectifs et retombées possibles pour les patients, détails du budget et du calendrier, pertinence par rapport aux thématiques TETECOUC, etc.)

Par la suite, le jury se réunira et étudiera l'ensemble des fiches d'évaluations fournies par les rapporteurs afin de sélectionner les projets lauréats.

Dans la mesure du possible, une sélection équitable sera faite entre les différents types de recherche ainsi qu'entre les différents groupes de pathologies prises en charge au sein de la Filière TETECOUC.

Les évaluations et les décisions du jury ne seront pas rendues publiques ni communiquées à qui que ce soit.

3.2 - Composition du Jury

Le jury de sélection est composé des experts de la Filière TETECOUCO suivants :

- Pr V. Abadie Responsable du Centre de Référence coordonnateur SPRATON, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr A. Berdal Référente Recherche de la Filière TETECOUCO
- Pr M. de la Dure Molla Responsable du Centre de Référence constitutif O-Rares, Hôpital Rothschild, Paris
- Pr F. Denoyelle Responsable du Centre de Référence coordonnateur MALO, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr F. Di Rocco Responsable du Centre de Référence constitutif CRANIOST, Hospices Civils de Lyon
- Pr N. Leboulanger Coordonnateur de la Filière TETECOUCO, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr M-C. Manière Responsable du Centre de Référence coordonnateur O-Rares, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- Pr A. Picard Responsable du Centre de Référence coordonnateur MAFACE, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris
- Pr T. Van den Abbeele Responsable du Centre de Référence constitutif MALO, Hôpital Robert-Debré, Paris
- Pr M-P. Vazquez Référente médico-chirurgicale de la Filière TETECOUCO, Hôpital Necker – Enfants malades, Paris
- Pr M. Zérah Responsable du Centre de Référence coordonnateur CRANIOST, Hôpital Necker - Enfants malades, Paris

ainsi que de toute personne qualifiée qui serait mandatée à cet effet par le Directoire de la Filière.

3.3 - Annonce des résultats

Le classement établi par le jury ne sera pas rendu public. La liste des projets lauréats sera publiée sur le site Internet de la Filière. Les porteurs des projets seront également informés par mail de la décision du jury.

Article 4 - Dotation et modalités de financement

Cet appel à projets est doté de plusieurs financements de 15 000€ chacun maximum. Chaque dotation pourra couvrir tout ou partie du budget demandé en fonction de la pertinence de celui-ci. Un seul projet par CCMR/CRMR/laboratoire pourra être retenu.

L'obtention du financement n'exempte pas le porteur du projet des démarches réglementaires nécessaires à la mise en place du projet de recherche, ni à l'obtention des accords des instances concernées.

Les professionnels des établissements hospitaliers souhaitant candidater sont invités à se rapprocher au préalable de leur unité de recherche clinique (URC) ou de leur direction de la

recherche clinique et de l'innovation (DRCI) qui pourra les accompagner dans l'élaboration de leur candidature.

4.1 - Modalités de financement

En fonction de la structure porteuse du projet, le financement pourra être réalisé selon différentes modalités :

- 1. via l'établissement d'une convention de financement** entre l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, établissement gestionnaire de la Filière TETECOUC, et la structure d'accueil du porteur du projet lauréat.

Cette modalité concerne les projets portés par des équipes hors AP-HP (laboratoires de recherche, établissements hospitaliers).

Dans cette situation, il sera nécessaire d'adjoindre au dossier de candidature un accord de principe de la direction de la structure dont dépend le porteur du projet (laboratoire, établissement de santé) pour l'établissement d'une convention de financement à cet effet, ainsi que les nom et coordonnées du contact financier.

- 2. via l'établissement d'une convention de financement** entre le groupement hospitalier AP-HP.Centre et l'autre groupement hospitalier de l'AP-HP.

Cette modalité concerne les projets portés par des équipes de l'AP-HP hors AP-HP.Centre.

Dans cette situation, il sera nécessaire d'adjoindre au dossier de candidature un accord de principe de la direction du groupement hospitalier pour l'établissement d'une prestation inter-établissement (PIE).

- 3. via des dépenses directes par la Filière.**

Cette modalité concerne les projets portés par des équipes du groupement hospitalier APHP.Centre.

La Filière ayant obligation de se conformer aux règles des marchés publics, les fournisseurs et prestataires seront ceux inscrits aux marchés publics de l'APHP lorsqu'ils existent. Dans le cas où aucune société ne figurerait au marché public de l'APHP pour le type de prestation nécessaire, un prestataire hors-marché public pourra être sélectionné (sur présentation de 3 devis concurrentiels par les porteurs de projets lauréats, et du choix argumenté du prestataire préférentiel).

Le recrutement de personnel pourra être réalisé via l'affectation de cette dépense sur l'unité de gestion de la Filière.

La Filière ne pourra en aucun cas verser une bourse de recherche au porteur du projet ni à une autre personne. Il lui sera également impossible de rembourser des achats ou prestations déjà réalisés.

4.2 - Conditions de financement

L'attribution du financement via une convention est conditionnée par l'accord de l'établissement d'accueil du porteur du projet lauréat pour la mise en place d'une dite convention de financement.

4.3 - Cofinancements

Tout co-financement déjà obtenu ou envisagé, ainsi que son montant, devra être cité dans le dossier de candidature.

Tout co-financement envisagé après la nomination des projets lauréats devra être indiqué à la Filière.

Article 5 - Calendrier de l'appel à projets



Article 6 - Engagements des lauréats

Chacun des porteurs de projets lauréats s'engage à :

- Informer la Filière TETECOUC de tout co-financement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant),
- Prévenir la Filière TETECOUC dans les plus brefs délais en cas de changement dans la mise en place du projet,

- Fournir les pièces demandées par la Filière TETECOUC (descriptif du projet, devis, factures, etc.),
- Indiquer sur son projet, tous les documents s'y rapportant, ainsi que les publications en résultant, le soutien de la Filière TETECOUC (nom et/ou logo),
- Fournir un rapport à mi-chemin du projet (sous forme de poster présenté lors de la Journée « Recherche et innovation » de la Filière TETECOUC) ainsi qu'un rapport final (le modèle sera disponible sur le site tete-cou.fr).
- Présenter les résultats de son projet lors de la Journée « Recherche et innovation » de la Filière suivant la date de finalisation du projet

Article 7 - Acceptation et modification du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et en accepte les dispositions en signant le formulaire de candidature.

Les éventuelles modifications du calendrier de l'appel à projets seront portées à la connaissance des candidats et feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la Filière TETECOUC et via la liste de diffusion de la Filière à tous ses membres et partenaires.